

## AUTORISATION D'EXPLO

### Pour Éclaireuse et éclaireur de 11 ans et plus :

Autorisation d'EXPLO 3 ou 4 jours - 2 ou  
3 nuitées.

### Pour Éclaireuse et éclaireur de moins de 11 ans :

Camp volant en semi-autonomie  
(respons présents – rando avec nuitée hors du camp  
principal)

L'exploration consiste, pour de petits groupes de jeunes, un équipage (6, 7 ou 8 jeunes), à partir pour 3 jours et 2 nuitées ou pour les aînés 4 jours et 3 nuitées, sans encadrement direct afin de réaliser un projet à caractère éducatif. L'explo a généralement lieu pendant le camp mais elle peut aussi se vivre durant les activités d'année.

**Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion**, où chacun, au sein d'une petite équipe, assure une responsabilité clairement définie et pour laquelle, pendant l'année et le camp, chaque jeune a reçu une formation (infirmier, trésorier, intendant, responsable du matériel, coordinateur...). L'explo permet ainsi de mettre en application les compétences acquises au sein du groupe en répondant à des objectifs pédagogiques précis.

**\*L'exploration est organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participants.**

Cette activité respecte les règles suivantes fixées par nous-même, par le Scoutisme Français et par l'instruction N°03-020, de janvier 2003, du ministère de la Jeunesse et des Sports :

- Tous les jeunes ont 11 ans ou plus.
- L'exploration ne peut dépasser 3 nuits (dans les faits, 1 à 2 nuits seulement).
- Chaque équipage est assuré de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit une somme d'argent en conséquence.
- L'autorisation de départ est donnée par le responsable de camp ou l'un de ses adjoints après avoir approuvé les conditions de préparation d'organisation et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- Un membre de l'équipe d'encadrement peut être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

Nous aimerions organiser une explo durant le camp avec toutes les conditions de sécurité : autonomie des équipages, responsabilisation des Eclés, lieux d'accueil et itinéraires garantis. Nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner l'autorisation ci-dessous.

**\* Le camp volant est aussi proposé pour les plus jeunes durant ce camp à Bollène.** Le camp volant s'extrait du lieu de camp principal pour offrir aux enfants de moins de 11 ans, l'occasion d'expérimenter l'aventure de pleine nature, encadrée, mais sans le support « confortable » du camp. Il s'agit surtout de dormir une nuit hors du camp. Un appui logistique des équipes peut être assuré pour « alléger » les sacs à dos des plus jeunes. Il concerne avant tout les louvettes et luveteaux, mais n'est pas exclu pour les lutin.es.

Je soussigné(e) : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ parent ou représentant légal  
du/de la mineure : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ atteste avoir pris connaissance  
des conditions d'organisation et de préparation de l'exploration ou du camp volant semi-autonome, mis en place  
avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France pendant ce camp de Scoutisme et autorise mon enfant : (nom et  
prénom, âge du mineur sur le camp) à y participer.

Date et signature :